SAINT-MARTIN-DE-CRAU
PROVENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Saint Martin de Crau, le 22 janvier 2024

SOUS PREFECTURE
Bureau des Communes
13200 ARLES

Service de l'Etat Civil
Nos Réf. : OB/SB

ARRETE DE DELEGATION
DES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL A UN MEMBRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de SAINT MARTIN DE CRAU,

VU l'article L 122.11 du Code des communes qui confie au Maire le pouvoir, sous sa surveillance et sa responsabilité de déléguer une partie de sa fonction à ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

ARRETE

Article 1 – Madame Geneviève VALLAURI, Conseillère Municipale, est déléguée pour procéder à la célébration du mariage de M[redacted]e [redacted]O qui aura lieu en mairie de SAINT MARTIN DE CRAU le 17 Août 2024.

Article 2 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet d'ARLES.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 22 janvier 2024.

LE MAIRE

MAIRIE DE ST MARTIN DE CRAU
B. du Rh.)

Envoyé en préfecture le 24/01/2024
Reçu en préfecture le 24/01/2024
Publié le 24/01/2024
ID : 013-211300975-20240122-ARR_EC_01_2024-AR

Hôtel de ville – Place du Docteur Bagnaninchi – B.P. 50001 – 13558 St Martin de Crau cedex – Tél. 04.90.47.17.29
http://www.ville-saint-martin-de-crau.fr – E-mail : mairie-smc@ ville-saint-martin-de-crau.fr